

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

**Arrêté du 24 juin 2010 portant nomination à la Commission nationale
d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers**

NOR : DEVT1016595A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,
Vu le code de la voirie routière, notamment son article R. 118-2-2,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Robert Mauri, administrateur civil hors classe, adjoint au sous-directeur de l'action interministérielle à la délégation à la sécurité et à la circulation routières, est nommé membre titulaire de la Commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers en qualité de représentant du ministre chargé des transports.

Mme Odile Seguin, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, et Mme Catherine Harrault, technicien supérieur principal, sont nommées membres suppléants de la Commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers en qualité de représentantes du ministre chargé des transports.

Article 2

Les arrêtés du 13 décembre 2006 et du 18 août 2009 portant nomination à la Commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers sont abrogés.

Article 3

Le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 24 juin 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le directeur adjoint des infrastructures de transport,
F. CAZOTTES